Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 5

Artikel: [Anecdote en patois]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181271

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui jouissait d'une sorte de droit d'asile; mais là encore elles éprouvèrent de l'opposition, et une sentence du bailli de cette juridiction les en chassa le 11 septembre 1651.

La même année, un écrit anonyme dévoila les cérémonies secrètes qui accompagnaient l'initiation des compagnons selliers. La nature de ces pratiques scandalisa au plus haut point le clergé. Les confesseurs eurent ordre d'engager leurs pénitents de tous les ordres du compagnonnage à faire un aveu public de leurs mystères et à renoncer aux formules sacriléges qui s'y trouvaient mêlées. Plusieurs évêques publièrent des mandements à ce sujet et tonnèrent contre le compagnonnage.

Il y eut de la part de quelques-uns des compagnons de divers métiers des déclarations écrites, où était détaillé tout ce qui se passait pendant les réceptions. Ces actes individuels provoquèrent une solennelle abjuration du corps entier des compagnons cordonniers, qui s'engagèrent à n'user plus jamais à l'avenir de cérémonies semblables. Cet exemple fut suivi par les selliers, les chapeliers et les tailleurs, et par une partie des charbonniers. Les autres corps de métier refusèrent de se joindre à ceux-ci, qu'ils accusaient d'apostasie, et ils continuèrent de pratiquer leurs mystères, comme par le passé, tant à Paris que dans le reste de la France.

Les cérémonies du compagnonnage qui furent révélées alors, accusent une origine fort ancienne et dérivent incontestablement des initiations de l'antiquité. On y retrouve les purifications imposées au récipiendaire, le mythe funéraire, les symboles et le langage énigmatique qui caractérisent ces mystérieuses solennités.

Les compagnons *charbonniers* se réunissaient dans une forêt. Ils se donnaient le titre de *bons-cousins*, et le récipiendaire était appelé *guèpier*. Avant de procéder à la réception on étendait sur la terre une nappe blanche sur laquelle on plaçait une salière pleine de sel, un verre d'eau, un cierge et une croix. La nappe représentait un linceul, le sel les trois vertus théologales; le cierge les flambeaux qu'on allumera à notre mort, etc., etc.

L'aspirant prosterné, les mains étendues sur l'eau et sur le sel, jurait de garder le secret des compagnons. Puis, soumis à diverses épreuves, il recevait la communication des signes et mots mystérieux.

Ce compagnonnage existe encore dans une grande partie de l'Europe et compte de nombreux initiés dans la Forêt-Noire, les forêts des Alpes et du Jura. Les charbonniers n'admettent pas seulement parmi eux des hommes exerçant leur profession; ils agrégent également des personnes de toutes les classes.

Les *selliers* et les *cordonniers* procédaient à leurs réceptions dans un local composé de deux chambres; dans l'une l'aspirant jurait de garder le secret, et dans l'autre il était initié. Au fond était une chapelle; sur l'autel un crucifix, des cierges, un missel et tout ce qui est nécessaire au service divin. Le compagnon qui présidait disait la messe, en y mêlant quelques formules particulières.

Les cérémonies de réception des *chapeliers* avaient beaucoup d'analogie avec ce qui se passait dans les mystères de l'antiquité. On dressait une table sur laquelle il y avait une croix, une couronne d'épines, une branche de palmier et tous les instruments de la passion du Christ. Le récipiendaire, qui représentait Jésus, subissait les épreuves auxquelles le fils de l'homme fut soumis pendant son passage sur la terre.

La réception des *tailleurs* se faisait à peu près comme celle des chapeliers.

La publicité donnée à ces pratiques secrètes, les poursuites qu'elles motivèrent, déterminèrent plusieurs compagnons à les abandonner et même à se dissoudre. Quelques-uns se firent admettre dans une des diverses familles des compagnons du bâtiment. — Ces derniers compagnonnages ont conservé jusqu'à présent leurs formulaires de réception originaire. Ils forment trois catégories distinctes : les *enfants de Salomon*, les *enfants de maître Jacques* et les *enfants du père Soubise*.

La place dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de donner les légendes qui servent de base à ces différentes fractions.

En général, les mystères du compagnonnage sont divisés en plusieurs grades. Par exemple, parmi les menuisiers du devoir des enfants de Salomon, on compte les *compagnons reçus*, les *compagnons finis* et les *compagnons initiés*. Pour se faire recevoir, il faut qu'un sujet ait achevé son apprentissage, et qu'il ait produit ce qu'on appelle son *chef-d'œuvre*. Après un certain temps de noviciat, il subit les épreuves physiques et morales, prête le serment, reçoit l'accolade et les connaissances particulières à son grade. Il porte en outre certains attributs qui lui servent encore à prouver sa qualité : ce sont une canne d'une longueur particulière, des rubans à son chapeau ou à sa boutonnière, des boucles d'oreille, etc., etc.

Les fêtes du compagnonnage ont lieu à divers époques. Les tailleurs de pierre chôment l'Assomption; les serruriers, Saint-Pierre; les charpentiers, Saint-Joseph; les menuisiers, Sainte Anne.

Après sa réception, le compagnon se dispose à faire son *tour de France*. Un des membres de la société nommé le *rouleur* s'informe chez le maître s'il n'a aucune plainte à faire contre le compagnon, et si la réponse est négative, tous les membres de la société font au partant la *conduite en règle*. Le rouleur marche en tête, à côté de lui, portant sur son épaule le sac de voyage suspendu à l'extrémité d'une longue canne. Le reste des compagnons tenant aussi des cannes ornées de rubans suivent à quelque distance. Tous sont munis de bouteilles et de verres et chantent la chanson du départ. Au moment où il faut se séparer ont lieu des démonstrations variant dans chaque compagnonnage, mais qui sont toujours suivies d'embrassades et de libations. Le signal du départ est ensuite donné et le voyageur s'éloigne seul. S'il aperçoit au loin un autre compagnon qui vient à sa rencontre, il le *tope*, c'est-à-dire entame avec lui un dialogue de ce genre : « Tope pays! Quelle vocation? — Forgeron. Et vous pays? — Serrurier. — Compagnon? — Oui, pays. Et vous? — Compagnon aussi. » Ils se demandent ensuite à quel devoir ils appartiennent. S'ils sont de la même société, ils boivent à la même gourde; s'ils sont d'un devoir opposé, ils s'injurient souvent et finissent par se battre. Car les différentes familles du compagnonnage ont été longtemps dans un état permanent d'hostilité. Mais ces collisions deviennent de jour en jour plus rares et toutes les branches du compagnonnage tendent à se confondre en une seule pour mettre en commun les ressources de l'association et les avantages du dévouement fraternel.

(La suite au prochain numéro.)

On mot dé soulon.

L'étâi lo lindéman dâu boun-an. Trâuvo on hommo cutsi din la nâi.

— Coumin paudé-vo restâ inquié pai la frâi que fâ, mon pouro Daniet?

— Pardié, que mé répond, se ne m'étâi pâ force de lâi restâ, ia grand tin que sarè via.

L. Monnet. — S. Cuénoud.

AU MAGASIN MONNET

Place Saint-Laurent,

DÉPOT

Des véritables **pastilles de ministres**

préparées

PAR FRÉD. ROUX, PHARMACIEN,

à Nyon,

sucesseur de STRECKER.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.